

classique (voir l'exposé d'Edwards et la discussion qui suit). Surtout, elle a permis à Aristote de penser la délibération intérieure sur le modèle de la délibération politique – le but ultime de la morale (le bonheur éthique) étant l'analogie du bien commun : l'orateur délibératif soumet une action, que l'auditoire (dont il fait partie) pourrait accomplir dans le futur, à une évaluation aboutissant à ce que cette action apparaisse désirable ou non désirable à ses yeux parce qu'il pense qu'elle est utile ou nuisible à l'auditoire (dont il fait partie) ; l'agent moral soumet une action qu'il pourrait accomplir dans le futur à une évaluation aboutissant à ce que cette action apparaisse désirable ou non désirable à ses yeux parce qu'il pense qu'elle est utile ou nuisible à son bonheur éthique. Or ce schéma conceptuel ne vaut ni pour les équipes diplomatiques ou les ambassadeurs, ni pour les délégations que les cités grecques envoyaient auprès du maître romain, ni enfin pour les conseillers des monarques hellénistiques ou des empereurs. Il échoue aussi à capter la dynamique oratoire des conflits politiques mettant en jeu des mécanismes, ou même des procédures, d'accusation et de défense. Dès lors qu'une altérité, voire une asymétrie, s'installe entre l'orateur et son auditoire, le statut délibératif du discours politique se voit menacé sur deux fronts. Au niveau technique, le conseil ou l'avertissement cèdent la place à une forme de plaidoyer, ce qui explique qu'à de nombreuses reprises, les participants à ces Entretiens insistent sur le caractère davantage judiciaire que délibératif des textes examinés (p. 32, 37, 39, 69, 74, 80, 89-90, 126, 187-188, 204-205, 212, 257-259) ; comme l'illustrent les contributions de Ferrary et Colomo, ce glissement vers le judiciaire devient particulièrement notable lorsque les ambassades grecques s'adressent au sénat romain puis aux empereurs. Sur un plan plus stratégique, l'orateur doit compenser la distance, voire l'inégalité profonde, qui le sépare de l'auditoire en se munissant d'un éthos adéquat et en ménageant le statut, différent ou inéluctablement supérieur, de son allocataire. Pour ce faire, l'orateur recourra souvent à un éloge qu'il voudra discret quand il l'appliquera à lui-même ou à sa propre cité, mais qui confiera parfois à une humiliante flatterie vis-à-vis d'un groupe ou d'un individu jouissant d'un pouvoir décisionnel sans partage (p. 74, 80, 181, 186-187, 282) ; corollairement, l'antagoniste d'un débat judiciaire subira assez naturellement le blâme (p. 258-260). En définitive – Pernot et Kraus le montrent bien –, la leçon de ce beau volume avait déjà été tirée par les rhéteurs des Seconde et Troisième Sophistiques, qui prirent la pleine mesure des conséquences que revêtaient, pour la parole politique, la disparition d'une démocratie autre que locale et l'exercice d'une délibération « verticalisée ».

Marc DOMINICY

Claude JARRY (Éd.), *Jean Philopon. Traité de l'astrolabe*. Texte établi et traduit par C. J. Paris, Les Belles Lettres, 2015. 1 vol., CLXXXV-135 p. en partie doubles. (COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE, SÉRIE GRECQUE, 512). Prix : 47 €. ISBN 978-2-251-00596-6.

Ce volume, le premier à être consacré à Jean Philopon dans la *CUF*, contient une introduction à l'ensemble des œuvres de l'auteur, suivie de l'édition de son *Traité de l'astrolabe*, établie par Claude Jarry. Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace, l'éditeur a obtenu en 2011 le titre de docteur

en Études grecques avec une thèse intitulée *L'astrolabe à Byzance, traités sur l'astrolabe du VI^e au XIV^e siècle*, sous la direction de Bernard Flusin, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne. Le présent ouvrage propose une version remaniée d'une partie de celle-ci. Dans l'introduction générale, très détaillée, l'éditeur retrace tout d'abord la vie de Jean Philopon, ce philosophe et théologien, qui, né aux alentours de 490 de notre ère en Égypte, vécut au moins jusqu'à 569, année où il participa à une conférence contradictoire entre chrétiens à Alexandrie. L'éditeur décrit ensuite brièvement chacune des œuvres du philosophe alexandrin. Suit un exposé sur sa conception du monde et des astres, sur le fonctionnement et les différentes utilisations de l'astrolabe, ainsi que sur les sources qu'il aurait pu utiliser. Claude Jarry analyse ensuite les différentes parties du *Traité de l'astrolabe*. Ce faisant, il souligne le caractère très pédagogique du traité, destiné à ceux qui, possédant un astrolabe, ne savent pas s'en servir. L'œuvre, qu'il divise en cinq parties, comprend un préambule, une explication des différents tracés présents sur l'appareil, la détermination des heures et des quatre centres, celle des heures équinoxiales et enfin, la position du soleil et des astres dans le zodiaque. Enfin, l'éditeur énumère les soixante-quatorze manuscrits contenant le traité, qu'il classe en cinq familles distinctes et décrit, tout en soulignant leurs affinités en vue d'établir le *stemma codicum* et de retracer l'histoire du texte à travers ses différentes copies. Comme il est habituel dans la *CUF*, l'édition critique est précédée de la liste des éditions et traductions antérieures. La traduction française est très fidèle au texte grec. Des notes explicatives permettent de mieux comprendre son contenu souvent ardu. À défaut de proposer un index, l'éditeur fournit un petit lexique grec-français du vocabulaire astronomique de Jean Philopon, qui permet d'aborder aisément sa langue complexe. Le volume est complété par une abondante bibliographie, tant sur Jean Philopon que sur l'utilisation de l'astrolabe dans l'Antiquité. Alors que le *Traité de l'astrolabe* n'avait plus fait l'objet d'aucune édition depuis celle de K. Hase, en 1839, dans le tome 6 du *Rheinisches Museum für Philologie* (p. 129-156), ces dernières années témoignent d'un regain d'intérêt certain pour cette œuvre, puisqu'elle vient d'être rééditée, non seulement par C. Jarry, mais également par Alfred Stückelberger (*Ioannes Philoponus, De usu astrolabii eiusque constructione*, Leipzig, 2014). Si le volume d'A. Stückelberger fournit une traduction en langue allemande, de même qu'une belle description de la construction et de l'utilisation de l'astrolabe, l'édition française présente un exposé plus détaillé sur Jean Philopon et sur la tradition manuscrite du traité. Nul doute qu'elle s'avérera très utile aux philologues, archéologues et historiens des sciences et suscitera de nouvelles recherches sur l'auteur, encore peu étudié, qu'est Jean Philopon.

Alexandre NOWETA

Vasileios LIOTSAKIS & Scott FARRINGTON (Ed.), *The Art of History. Literary Perspectives on Greek and Roman Historiography*. Berlin-Boston, De Gruyter, 2016. 1 vol., VIII-321p. (TRENDS IN CLASSICS – SUPPLEMENTARY VOLUMES, 41). Prix : 109,95 €. ISBN 978-3-11-049526-3.

Ce nouveau volume de la collection « Trends in Classics » des éditions de Gruyter contient les actes du colloque *Science/Fiction/History: The Literary in Classical*